



i d e f i n

**RAPPORT DE GESTION
2021 ET SES ANNEXES**

TABLE DES MATIÈRES

I. Les comptes annuels	3
A. Bilan après répartition.....	3
B. Comptes de résultats.....	5
C. Affectation	6
II. Evolution des activités	7
III. Les commentaires financiers	13
A. Commentaires à l'actif	13
1. Actifs Immobilisés.....	13
2. Actifs circulants	13
B. Commentaires au passif	14
1. Capitaux propres	14
2. Dettes	15
C. Commentaires du compte de résultats.....	15
IV. Les informations complémentaires.....	17
V. les règles d'évaluation.....	19
VI. la liste des garanties.....	22
VII. les marchés publics	23
VIII. la liste des participants aux formations annuelles	23
IX. la structure de l'organisation.....	24
A. Structure de l'intercommunale	24
B. Composition des instances.....	25
X. l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation	26
XI. les lignes de développement	26
XII. le plan financier pluriannuel.....	28

I. LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2021	Exercice 2020
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	228.455.030	227.755.803
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	-	-
Terrains et constructions	22	-	-
Installations, machines et outillage	23	-	-
Mobilier et matériel roulant	324	-	-
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	228.455.030	227.755.803
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	188.600.307	188.600.307
<i>Participations</i>	282	188.600.307	188.600.307
<i>Créances</i>	283	-	-
Autres immobilisations financières	284/8	39.854.723	39.155.496
<i>Actions et parts</i>	284	39.854.723	39.155.496
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	-	-
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	27.667.891	29.349.553
Créances à plus d'un an	29	1.338.427	608.443
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	1.338.427	608.443
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Approvisionnements	30/31	-	-
En-cours de fabrication	32	-	-
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés et commandes en cours d'exécution	36/37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	715.809	341.834
Créances commerciales	40	548	20.414
Autres créances	41	715.261	321.420
Placements de trésorerie	50/53	22.550.736	25.049.826
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	22.550.736	25.049.826
Valeurs disponibles	54/58	3.062.919	3.347.946
Comptes de régularisation	490/1	0	1.505
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	256.122.921	257.105.355

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
CAPITAUX PROPRES	10/15	173.536.438	169.538.969
Apport	10/11	6.354	6.354
Disponible	110	-	-
Indisponible	111	6.354	6.354
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	115.820.571	115.820.571
Réserves indisponibles	130/1	1.905	1.905
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	115.818.666	115.818.666
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	57.709.513	53.712.043
Subsides en capital	15	-	-
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	-	-
Provisions pour risques et charges	160/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	82.586.483	87.566.387
Dettes à plus d'un an	17	71.933.293	76.416.558
Dettes financières	170/4	71.933.293	76.416.558
<i>Emprunts subordonnés</i>	170	-	-
<i>Emprunts obligatoires non subordonnés</i>	171	-	-
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	172	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	173	71.933.293	76.416.558
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Autres dettes	178/9	-	-
Dettes à un an au plus	42/48	10.649.942	11.145.778
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	8.163.064	7.677.439
Dettes financières	43	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8	-	-
<i>Autres emprunts</i>	439	-	-
Dettes commerciales	44	19.981	171.768
<i>Fournisseurs</i>	440/4	19.981	171.768
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1.718	831.390
<i>Impôts</i>	450/3	1.718	831.390
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	-	-
Autres dettes	47/48	2.465.180	2.465.180
Comptes de régularisation	492/3	3.249	4.051
TOTAL DU PASSIF	10/49	256.122.921	257.105.355

B. Comptes de résultats

		Exercice 2021	Exercice 2020
Ventes et prestations	70/76A	6.918	28.229
Chiffre d'affaires	70	-	-
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	-	-
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	6.918	28.229
Produits d'exploitation non récurrents	76A	-	-
Coût des ventes et prestations	60/66A	322.756	283.009
Approvisionnements et marchandises	60	-	-
<i>Achats</i>	600/8	-	-
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	609	-	-
Services et biens divers	61	143.004	133.009
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-	-
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/7	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	179.752	150.000
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-315.838	-254.779
Produits financiers	75/76B	12.902.171	13.162.922
Produits financiers récurrents	75	12.782.514	12.796.925
<i>Produits des immobilisations financières</i>	750	12.726.426	12.759.346
<i>Produits des actifs circulants</i>	751	28.412	6.978
<i>Autres produits financiers</i>	752/9	27.676	30.602
Produits financiers non récurrents	76B	119.657	365.997
Charges financières	65/66B	1.648.351	2.344.178
Charges financières récurrentes	65	1.648.351	1.888.077
<i>Charges des dettes</i>	650	1.645.996	1.887.683
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)</i>	651	-	-
<i>Autres charges financières</i>	652/9	2.355	395
Charges financières non récurrentes	66B	-	456.100
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	10.937.982	10.563.966

		Exercice 2021	Exercice 2020
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	-	-
Impôts	670/3	-	-
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	10.937.982	10.563.966
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	10.937.982	10.563.966

C. Affectation

		Exercice 2021	Exercice 2020
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	64.650.026	60.652.556
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	10.937.982	10.563.966
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	53.712.043	50.088.591
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	-	-
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	-	-
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	57.709.513	53.712.043
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	6.940.513	6.940.513
Rémunération du capital	694	6.940.513	6.940.513
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

II. EVOLUTION DES ACTIVITÉS

(Article L1523-16 CDLD)

(Perspectives historiques et évolution des activités)

Rappelons, en guise d'introduction, que la montée en puissance à 100% en ORES Assets a accru le montant total des participations détenues par IDEFIN, bien entendu, mais se traduit aussi par une gestion de dette portant sur un montant global de quelque 84 M€ au terme de l'exercice 2020.

Depuis 2014, les échanges d'information entre le GRDU et les IPF s'opèrent par ailleurs via une plate-forme, devenue le GIE des IPFW. Le GIE qui est opéré sur un mode paritaire (une voix par IPF) ne peut engager les IPF ; toute décision revenant in fine aux organes compétents des intercommunales de financement. En date du 18 mai 2020, le Groupement des Intercommunales Pures de Financement Wallonnes a pris la forme juridique de « société en nom collectif ». Les associés sont FINEST, FINIMO, IEG, IFIGA, CENEO, IPFBW, SOFILUX et IDEFIN. Chaque membre détient une part sur un total de 8.

2018 a vu deux législations importantes impacter l'organisation de l'intercommunale. Le décret Gouvernance du 29 mars 2018 a conduit à adapter les statuts de l'intercommunale, pour les mettre en conformité, avec notamment la composition d'un nouveau Conseil d'administration formé de 20 administrateurs, et l'installation d'un Comité d'audit, qui s'est réuni une fois et a adopté sa méthodologie de travail, ainsi qu'une stratégie financière. Les obligations découlant du Règlement général sur la protection des données ont également été prises en compte en 2018.

Depuis 2018, la relation entre IDEFIN et ORES Assets évolue, dans la mesure où la méthodologie tarifaire adoptée par la CWaPE évolue également. Le revenu d'IDEFIN est en effet fortement dépendant de la capacité d'ORES Assets à distribuer un dividende, laquelle est cadrée par la méthodologie tarifaire 2019-2023. Dans ce cadre, l'évolution du ratio de fonds propres d'ORES Assets est un facteur important. ORES a proposé à cet égard la conversion des parts R en parts A, qui a été validée par le Conseil d'administration en mai 2018 et opérationnalisée le 1er janvier 2019. En contrepartie, ORES garantit le paiement d'un dividende pour 5 ans à hauteur de 70% du bénéfice distribuable, équilibré par le fait qu'ORES ne sollicite plus les IPF pour des recapitalisations annuelles. En 2021, à la demande du Conseil d'Administration, ORES a présenté ses perspectives financières en matière de plan d'investissement, modalités de financement et de maintien de la politique de dividendes 2021-2023. D'autre part, une seconde présentation d'ORES a porté sur les modalités concrètes de confection des plans d'investissement. Il ressort de ces

présentations, que l'évolution des dividendes d'ORES ASSETS sur la période 2024 – 2028 sera conditionnée la nouvelle méthodologie tarifaire qui sera définie par le régulateur fin 2023.

Secteur - Électricité

Dans le secteur « Électricité », la mise en œuvre du décret de juillet 2008 sur la montée en puissance, réalisée parallèlement à la réduction des fonds propres, a dégagé un surplus de trésorerie.

En effet, eu égard à la répartition du capital, la situation de départ le 31/12/2008 se présentait comme suit en IDEG – secteur électricité : 61,80%, l'effort à consentir pour atteindre 70% (première phase de la montée en puissance) était relativement limité et plus que compensé par la réduction des fonds propres. Il n'y a donc pas eu de recours à un financement externe au secteur, et la montée en puissance a été opérée directement pour atteindre une détention de 70% des parts par le public dès 2009.

En application d'une décision prise en 2010, la détention par les Pouvoirs publics d'IDEG – électricité s'est élevée à 75% dès 2011.

En 2013, suite à la dégradation des paramètres de revenu, il a été décidé de mettre à jour le Business Plan. Le Conseil d'administration a décidé de se donner la possibilité d'activer le secteur participations si le secteur électricité ne pouvait plus garantir par ses revenus propres le dividende en électricité. Depuis 2015, cette mesure est appliquée annuellement.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – électricité s'élève à 100%.

A la suite de la décision du Gouvernement wallon du 11 janvier 2018, les redevances de voirie sont versées directement aux communes dès 2018. Il en résulte que le revenu distribué par IDEFIN aux communes est exclusivement constitué du dividende. Cela a conduit le conseil d'administration à revoir sa politique de revenus envers les communes affiliées en fixant le dividende à 6.940.513 €, moyennant une intervention du secteur « participations ». Cette politique reste d'application pour 2021.

Il est rappelé que la Ville de Couvin a souhaité, en 2007, se retirer du GRD Ores Assets en ce qui concerne l'électricité, ce qui implique un retrait du secteur électricité d'IDEFIN. Chacune des trois parties a mandaté un expert, en vue d'évaluer ce que chaque partie subirait en cas d'exécution de la décision prise par la Ville. Le Conseil d'administration a validé en 2016 la désignation d'un expert complémentaire. Malgré plus de 10 années d'expertise et de négociations pour tenter de rapprocher les points de vue, force est de constater qu'un accord n'a toujours pas été trouvé. L'issue de ce dossier reste donc incertaine.

Dans le cadre du financement de la montée en puissance dans le capital d'ORES ASSETS, IDEFIN avait souscrit des emprunts Bullet pour un montant total de 19,639 Mios €. Ces emprunts sont arrivés à échéance en décembre 2021 et une souscription de 4 nouveaux emprunts a été réalisée pour le même montant via un marché conjoint piloté par CENEO. La durée de ces nouveaux emprunts est de 20 ans.

Secteur - Gaz

Dans le secteur 2 – Gaz, la situation de départ, antérieurement à la montée en puissance, se présentait comme suit : pourcentage du capital d'IDEG détenu par les Pouvoirs Publics – secteur gaz : 5,70%.

En accord avec Electrabel, et en conformité avec les possibilités offertes par le « Memorandum of Understanding », la montée en puissance a été étalée jusqu'en 2018, l'essentiel de l'effort étant cependant acquis dès 2014, puisqu'à cette date les pouvoirs publics détiendront 71,67% des parts.

Le financement de l'opération a nécessité d'une part de prévoir des avances rémunérées provenant du secteur participations, et d'autre part la conclusion d'un emprunt d'un montant de 35 M€, pour toute la durée de l'opération, bénéficiant de la garantie communale des communes gazières. Une convention a été conclue à cet effet avec les communes gazières, ces dernières devant combler l'éventuel déficit de trésorerie résultant du remboursement de l'emprunt.

Ces dispositions ont cependant dû être adaptées en 2010, notamment à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat dans une affaire ne concernant pas directement IDEFIN; il a donc été décidé d'atteindre le seuil de 70% en 2010, et 75% en 2011. Le financement de cette accélération de la montée en puissance, dans le secteur gaz, a nécessité de compléter le mécanisme d'emprunt déjà

mis en place par un mécanisme d'avances de trésorerie, rémunérées, du secteur participations au secteur gaz.

En application de la convention transactionnelle du 30 avril 2015, la sortie effective d'Electrabel d'ORES a été rendue effective le 31 décembre 2016. Depuis cette date, la détention par les Pouvoirs publics d'ORES – gaz s'élève à 100%.

Les redevances de voirie étant versées directement aux communes dès 2018. Le conseil d'administration a décidé de mettre en place un programme de rééchelonnement progressif de la dette du secteur. Dès lors aucun dividende ne pourra être distribué pour 2018, compte tenu des charges de remboursement des emprunts. Notons que ce mécanisme permet toutefois de préserver les revenus « électricité » des associés du secteur gaz.

Pour le « gaz », aucun dividende ne pourra être distribué pour 2021, compte tenu des charges de remboursement des emprunts.

Secteur – Participations et Fonctionnement

IDEFIN détient des participations dans des sociétés actives dans le secteur énergétique. La plupart de ces participations concernent ORES ASSETS électricité (secteur électricité) et ORES ASSETS gaz (secteur gaz). D'autres participations sont logées dans le secteur participations, pour un montant total (à leur valeur d'acquisition, au 31 décembre 2021) de 39,7 M€. Il s'agit de participations dans Engie, Suez, Wind4Wallonia, Connexio, SOCOFE et ActiVent Wallonie.

Les actions détenues dans Engie et Suez ont continué à faire l'objet d'un suivi par le conseil d'administration. Une analyse du rendement de ces participations a été réalisée en 2021 et un suivi attentif est assuré, dans une optique de valorisation et de surveillance du cours. Concernant Suez, suite à une OPA lancée par la société Véolia, il a été décidé par le conseil d'administration du 25 novembre 2021 d'apporter toutes les actions Suez dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat Centralisée au prix de 19,85 € par action soit un total de 2,43 M€.

L'intercommunale est également présente dans Win4Wallonia. Ce projet porté par Electrabel, et qui vise la création d'une société dédiée à l'investissement dans l'éolien, dans laquelle participeraient à parts égales Electrabel et le Secteur Public représenté par les intercommunales de financement et d'expansion économique. Le dossier a été étudié en 2014, et une décision a

été prise en ce sens par le Conseil d'administration en janvier 2015. Cet investissement, d'un montant total de 0,6 M€ correspond à deux projets de parcs éoliens (Sterpenich et Dour). Le Conseil d'administration du 21 juin 2017 a décidé de participer dans un troisième projet, sis à Modave, pour un montant de 0,328M€. En 2020, les premiers dividendes ont été octroyés par cette société.

En janvier 2018, le Conseil d'administration a décidé de ne pas aller plus loin dans le partenariat avec ENGIE, en ne s'engageant pas dans la nouvelle structure proposée par ce dernier, et dénommée Walwind, et ce en raisons d'incertitudes sur le rendement à long terme, mais aussi en raison de la volonté de réserver des moyens pour des projets éoliens plus locaux, et de la volonté de mesurer des moyens pour les futures capitalisations inhérentes à ce rôle d'actionnaire d'IDEFIN pour compte des communes namuroises.

Le Conseil d'administration a également poursuivi la diversification en 2016, en marquant accord sur l'octroi d'un prêt obligataire de 0,3 M€ à Eoliennes de la Fagne sprl, pour contribuer au financement d'un parc de 3 éoliennes en partenariat avec BEE et Polyone, sur la propriété de Polyone dans le PAE d'Assesse, visant à réduire les coûts énergétiques de cette entreprise grosse consommatrice d'énergie.

La participation d'IDEFIN dans les gestionnaires de réseau de transport d'énergie, au travers de PUBLI-T et de PUBLIGAZ a connu une évolution importante en 2019. Le secteur du transport d'énergie est confronté à de multiples enjeux liés à la garantie d'approvisionnement et l'évolution des sources de production. Le secteur doit concilier le prix du transport en Belgique et les dividendes pour les actionnaires, tout en dégagant des marges pour investir dans le réseau de transport à l'international permettant d'assurer tant l'approvisionnement que d'intégrer de nouvelles modalités liées à l'optimisation de l'approvisionnement.

Dans ce cadre, à l'instar de la Flandre et de Bruxelles, les enjeux sont :

- Consolider l'actionnariat de PUBLI-T et PUBLIGAZ autour d'un acteur wallon dont l'expertise en matière de transport d'énergie est reconnue (SOCOFE) ;
- Et garantir un suivi de la représentativité de tout le territoire wallon dans le holding SOCOFE, en rééquilibrant le capital en son sein ;
- Cela permettrait aussi d'assurer la diversification du portefeuille de participations des intercommunales pures de financement wallonnes.

Dans ce contexte, L'Assemblée Générale d'IDEFIN qui s'est réunie le 6 novembre 2019 a décidé de participer à l'opération de réorganisation du secteur du transport de l'énergie en Wallonie en apportant les parts détenues en PUBLIGAZ et les parts détenues en PUBLI-T à SOCOFE, en échange d'une émission de nouvelles parts de SOCOFE. A l'issue de cette opération qui s'est concrétisée lors de l'Assemblée Générale de SOCOFE du 19 décembre 2019, IDEFIN, qui ne détient plus de parts en PUBLI-T ni en PUBLIGAZ, a vu sa détention de parts en SOCOFE portée à 15.537 parts représentant une participation de 2,8%.

En 2020, à la suite d'une opération de réorganisation des parts détenues en SOCOFE par l'AIESH et TRANS&WALL, IDEFIN a acquis 142 parts complémentaires dans le capital de SOCOFE.

IDEFIN a également renforcé sa position dans le secteur éolien en 2020 en décidant d'entrer dans le capital d'Activent Wallonie. La société ActiVent Wallonie créée en 2017 est le fruit d'un partenariat entre l'opérateur énergétique EDF Luminus et des intercommunales wallonnes. Cette société d'exploitation de projets d'énergies renouvelables est active en Wallonie en investissant dans des projets éoliens sur le territoire des intercommunales qui y sont associées. En 2020 IDEFIN a décidé d'approuver le rachat de 5% des parts de la société ActiVent Wallonie à l'associé privé EDF Luminus, rejoignant ainsi les autres associés publics que sont CENEO, IPFBW, IEG et SOFILUX. La convention de cession des parts a été signée le 26 février 2021 et représente un investissement de près d'1 Mios d'euros. En 2021, les premiers dividendes ont été octroyés par ActiVent Wallonie.

En 2021 également, le Conseil d'Administration a décidé d'investir dans 3 projets d'ActiVent Wallonie à savoir JTEKT, COSUCRA et FRAMERIES pour un montant total de 1.080.920 €.

Secteur – Centrale de marché

Ce secteur gère des marchés avec des fournisseurs d'énergie (électricité haute tension ; électricité basse tension ; gaz), pour le compte des adhérents à la centrale de marché. La formule d'achat groupé d'énergie a fait ses preuves et donne satisfaction aux adhérents à la centrale. Le nombre d'adhérents s'élève aujourd'hui à 97.

Après avoir été attribué lors de la séance du Conseil d'administration du 17 juillet 2020, le septième marché a démarré au 1er janvier 2021. Il a une durée de 2 ans et les adjudicataires des différents lots sont maintenant Electrabel pour le gaz naturel, EDF Luminus pour l'électricité haute tension et l'éclairage public et Lampiris pour l'électricité basse tension. Le huitième marché est en cours de préparation

III. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Commentaires à l'actif

1. *Actifs Immobilisés*

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 228.455.030 € et se répartissent en participation au capital des sociétés suivantes : ORES Assets, ORES, SOCOFE, Engie, Suez, Wind4Wallonia, ActiVent, Groupement des IPFW et Connexio. Le détail des participations et les mouvements enregistrés durant l'exercice comptable est repris dans le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation.

2. *Actifs circulants*

Les **créances à plus d'un an** sont constituées de 1.338.427 € d'autres créances actées dans le cadre des prêts obligataires octroyés à Wind4Wallonia, Eolienne de la Fagnes et ActiVent.

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour 548 € et les autres **créances** pour 715.261 €, celles-ci se composent principalement du précompte mobilier 2021 à récupérer et des montants à court terme dans le cadre des prêts éoliens.

Les **placements de trésorerie** comprennent des titres à revenus fixes, des placements à terme et carnets de dépôts pour 22.550.736 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 3.062.919 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

B. Commentaires au passif

1. Capitaux propres

A l'issue de l'exercice 2021, il s'élève à 6.354 €. Il est souscrit à concurrence de 19.046 € et non libéré à concurrence de 12.692 €.

Les actions sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 24,80 €.

768 parts Communes 19.046 €					
Parts		Montant	Parts		Montant
8	Anhée	198,40	5	Havelange	124,00
8	Assesse	198,40	5	Houyet	124,00
10	Beauraing	248,00	32	Jemeppe-Sur-Sambre	793,60
4	Bièvre	99,20	8	La Bruyère	198,40
4	Cerfontaine	99,20	10	Les Bons-Villers	248,00
30	Ciney	744,00	12	Mettet	297,60
18	Couvin	446,40	267	Namur	6.621,60
28	Dinant	694,40	3	Onhayé	74,40
3	Doische	74,40	11	Philippeville	272,80
19	Eghezée	471,20	12	Profondeville	297,60
6	Fernelmont	148,80	3	Rocheft	74,40
9	Floreffe	223,20	77	Sambreville	1.909,60
15	Florennes	372,00	10	Sombreffe	248,00
12	Fosses-La-Ville	297,60	3	Somme-Leuze	74,40
4	Gedinne	99,20	5	Vresse-Sur-Semois	124,00
40	Gembloux	992,00	22	Walcourt	545,60
22	Gerpennes	545,60	19	Yvoir	471,20
5	Gesves	124,00			
6	Hamois	148,80	1	Aiseau-Presles	24,80
11	Hastière	272,80	1	Viroinval	24,80

Les **réserves** sont scindées en deux :

- la réserve statutairement indisponible correspondant à 10% du capital soit 1.905 € ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 115.818.666 €.

Le **Bénéfice reporté** passe de 53.712.043 € à 57.709.513 € à la suite de l'affectation du résultat 2021.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 173.536.438 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

2. Dettes

Les **dettes à plus d'un an** concernent les emprunts auprès des établissements financiers, repris d'ORES Assets, les emprunts souscrits depuis 2009 pour la montée en puissance des secteurs – « Electricité & Gaz » dans le capital d'ORES Assets, ainsi que pour le financement des recapitalisations annuelles d'ORES Assets. Le total des dettes à long terme s'élève à 71.933.293 €.

Les **dettes à un an au plus** comprennent :

- 8.163.064 € de dettes relatives à l'échéance dans l'année du remboursement en capital des emprunts et au solde des intérêts relatifs à l'exercice clôturé faisant l'objet d'un prélèvement au début de l'exercice suivant.
- 19.981 € de dettes commerciales (fournisseurs, jetons restant à payer au 31/12);
- 1.718 € de dettes fiscales correspondant au solde de précompte sur jetons à payer sur l'exercice suivant;
- 2.465.180 € d'autres dettes à court terme qui se composent :
 - d'un montant de 36.000 € concernant la participation détenue en Socofe pour la commune de Sambreville ;
 - le **solde des dividendes** à payer aux associés pour un montant de 2.429.180 € relatif à l'exercice comptable 2021.

Les **comptes de régularisation** d'un montant de 3.249 € se composent d'intérêts négatifs et frais de banque à imputer sur l'exercice 2021.

C. Commentaires du compte de résultats

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 6.918 €. Ce poste est composé des autres produits d'exploitation comprenant les jetons de présences perçus.

Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 322.756 € en 2021 contre 283.009 € en 2020.

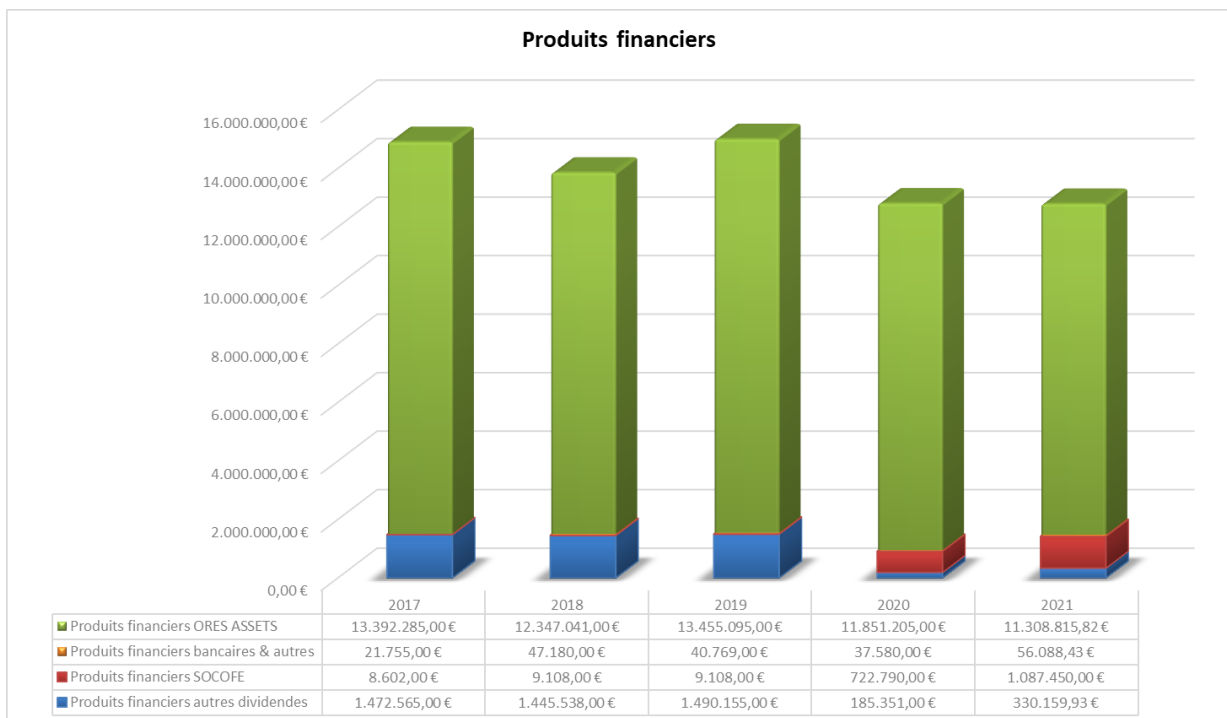
Les services et biens divers passent de 133.009 € en 202 à 143.004 € en 2021. Ce poste comprend les frais de fonctionnement de l'intercommunale. Cette augmentation est due aux honoraires d'avocat dans le cadre de la sortie de Couvin d'IDEFIN dans le secteur Electricité.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à 179.752 € et comprennent notamment la subvention versée au BEP.

Les **produits financiers** s'élèvent à 12.902.171 €.

Ceux-ci sont composés des produits financiers récurrents :

- on retrouve les dividendes des actions détenues dans ORES Assets, SOCOFE, Engie, Suez, ActiVent et Wind4Wallonia pour 12.726.426 € ;
- les produits des actifs circulants incluent les intérêts de placement à court terme pour 28.412 € ;
- les autres produits financiers s'élèvent à 27.676 € et comprennent essentiellement les intérêts des prêts obligataires consentis dans le secteur éolien.



Les produits financiers non récurrents s'élèvent à 119.657 et se composent de la reprise de la réduction de valeur sur les actions d'ENGIE afin d'ajuster la valeur comptable des actions Engie détenues en portefeuille par rapport à la cotation en bourse.

Les **charges financières** sont de 1.648.351 € en 2021 contre 2.344.178 € en 2020.

Les **charges financières récurrentes** s'élèvent à 1.648.351€ et comprennent essentiellement les charges d'intérêts des emprunts repris en IDEFIN suite à la transformation d'IDEG (devenu ORES Assets) en Intercommunale propriétaire, à la montée en puissance de l'intercommunale dans le capital d'ORES Assets, et aux recapitalisations annuelles d'ORES ASSETS.

Le **bénéfice de l'exercice avant impôts** s'élève à 10.937.982 €

L'impôt sur le résultat est de 0 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale IDEFIN est assujettie à l'impôt des sociétés depuis le 1er janvier 2015.

Suite au régime des RDT pour les dividendes d'ORES ASSETS, SOCOFE et ENGIE, Idefin ne paiera pas d'impôts sur son bénéfice de 2021.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2021 est de 10.937.982 €.

Après la reprise du bénéfice reporté de l'exercice précédent pour un montant de 53.712.043 €, l'affectation des 64.650.026 € de bénéfice à affecter se répartit comme suit :

- 57.709.513 € au bénéfice à reporter ;
- 6.940.513 € en rémunération du capital.

IV. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

La crise mondiale provoquée par la pandémie de Covid-19 affecte plus particulièrement l'activité économique de la Belgique depuis le mois de mars 2020 et s'est prolongée durant l'année 2021 avec plusieurs périodes de confinements. L'intercommunale continuera de mesurer en 2022 les effets financiers de cette situation exceptionnelle.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

c) CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

d) ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

e) SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

f) JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Néant

g) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

V. LES REGLES D’EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l’inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d’amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu’aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l’entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d’évaluation suivantes, qui ont été adaptées et complétées, sont d’application:

ACTIF

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont reprises à leur valeur nominale. Ces immobilisations font l’objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l’objet de réduction de valeur si leur remboursement à l’échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l’objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l’exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces créances sont portées à l’actif du bilan à leur valeur nominale. Ces créances font l’objet de réductions de valeur si leur remboursement à l’échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l’objet de réductions de valeur si des risques d’irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d’acquisition. Les placements de trésorerie font l’objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l’exercice, est inférieure à leur valeur d’acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'apport indisponible est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros en cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

VI. LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre du partenariat éolien avec Wind4Wallonia, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2021
WIND4WALLONIA	Garantie de réserve pour le service de la dette dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave et engagement complémentaire d'apport en capital de rééquilibrage en cas de non-prolongation du permis de Dour.	306.000 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage des parts sociales et tous dividendes conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	286.393 €
WIND4WALLONIA	Convention de mise en gage de créances des actionnaires conclue entre les intercommunales associées en Wind4Wallonia, Electrabel, et les établissements de crédit (Belfius et KBC), dans le cadre du financement bancaire des parcs éolien de Dour, Sterpenich et Modave.	388.681,54 €

VII. LES MARCHES PUBLICS

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2021, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés. Pour l'année 2021, il n'y a aucun nouveau marché public.

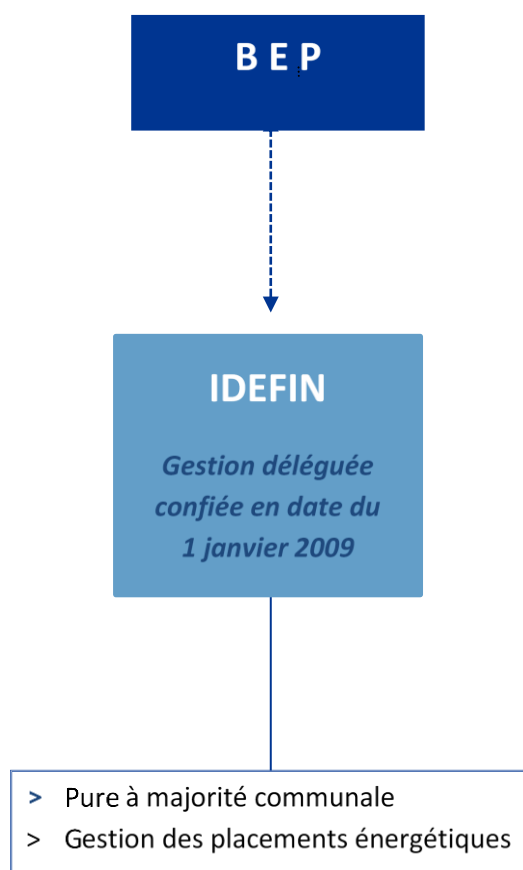
VIII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 23 septembre 2021 ayant pour objet « Exposé sur l'hydrogène » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Laurent	Botilde
Claude	Bultot
Grégory	Charlot
Etienne	Defresne
Rudy	Delhaise
Gauthier	de Sauvage (Vice-Président)
Sébastien	Humblet (Président)
Isabelle	Joiret
Fabrice	Leturcq
Antoine	Mariage
Charlotte	Mouget
Albert	Navaux
Jean-Joseph	Nennen
Christian	Pirot
François	Seumois
Valérie	Warzée

IX. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

A. Structure de l'intercommunale



B. Composition des instances

- Composition du Conseil d'Administration :
 - Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Fonction	Nom et Prénom
Président	Humblot Sébastien
Vice-président	De Sauvage Gauthier
Administrateurs	Botlde Laurent
	Bultot Claude
	Charlot Grégory
	Defresne Etienne
	Delhaise Rudy
	Joiret Isabelle
	Leturcq Fabrice
	Mariage Antoine
	Mencaccini Franco
	Meuter Bernard
	Mineur Bernadette
	Moinnet Olivier
	Monty Jacques
	Mouget Charlotte
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Pirot Christian
	Seumois François
	Warzée Valérie

- Composition du Comité d'Audit :
 - Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

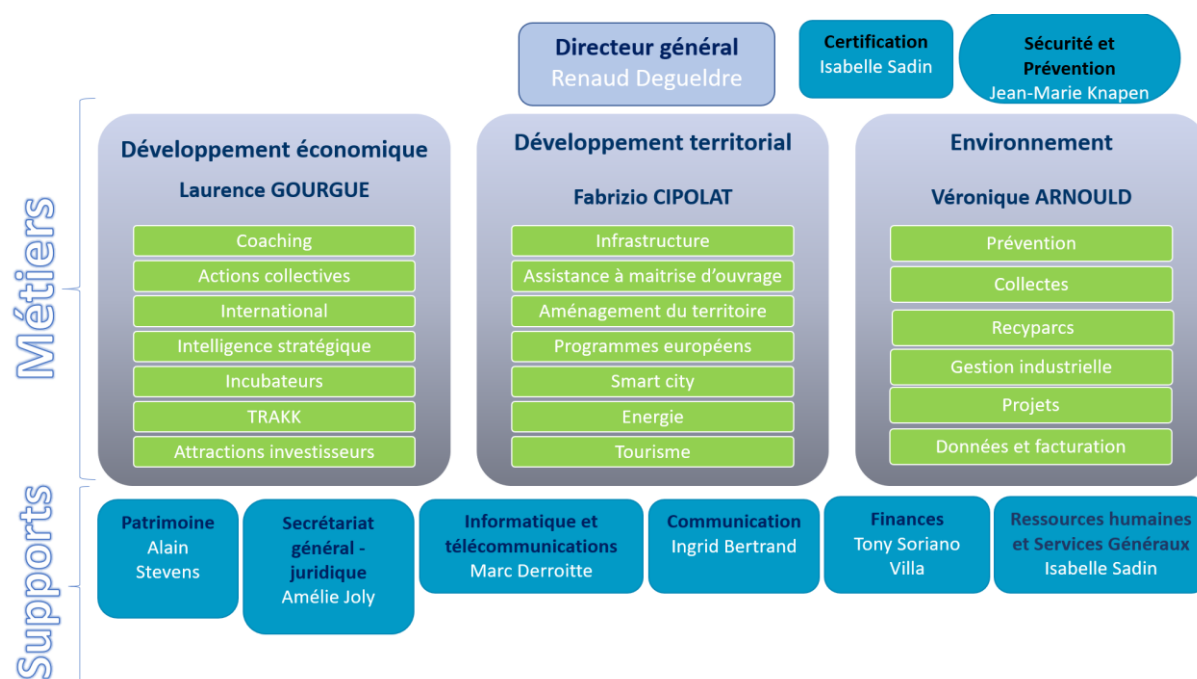
Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Seumois François

- Composition du Comité de Rémunération :
 - Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Charlot Grégory
	Delhaise Rudy
	Navaux Albert
	Nennen Jean-Joseph
	Seumois François

X. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION (Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, gestionnaire délégué confié par IDEFIN.



XI. LES LIGNES DE DEVELOPEMENT (Article L1523-16 CDLD)

L'Intercommunale IDEFIN est une structure dont la gestion journalière a été déléguée au BEP. Elle a pour mission le financement, pour le compte des Communes, par la prise de participation ou toute autre technique de financement, des activités de gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité.

A ce titre, les lignes de développement d'IDEFIN visent à :

- Prendre en charge, pour le compte des Communes, **le financement de projets de maintenance et de développement** de réseaux de gaz et d'électricité ;
- Développer une politique active en matière de **placements et d'investissements** combinant la recherche de rendement et la maîtrise des risques ;
- Gérer la **montée en puissance de la participation publique** dans les réseaux en veillant à distribuer un dividende aux actionnaires ;
- Participer à un **groupement d'intérêt économique** avec les 6 autres intercommunales publiques de financement wallonnes afin d'identifier des opportunités stratégiques dans le secteur de l'énergie ;
- Financer, construire, gérer et entretenir des **projets éoliens** en partenariat public-privé ;
- Mettre en place une **centrale d'achat groupé d'énergie** pour les Communes associées.

XII. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés				BUDGETS prévisionnels		
2019	2020	2021	DEPENSES	2022	2023	2024
9.467.064	9.307.616	29.252.986	SECTEUR - Electricité	10.187.516	9.478.277	10.749.310
3.007.732	3.010.480	7.805.382	SECTEUR - Gaz	3.465.065	3.549.664	3.615.680
39.828.003	3.786.161	3.040.680	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	2.434.062	2.440.158	1.150.551
0	16.500	0	SECTEUR - Centrale de marché	P.M.	P.M.	P.M.
52.302.799	16.120.757	40.099.098	TOUS LES SECTEURS	16.086.643	15.468.099	15.515.541

2019	2020	2021	RECETTES	2022	2023	2024
11.294.309	9.695.651	28.893.572	SECTEUR - Electricité	9.350.391	9.524.840	9.587.460
3.436.748	3.436.595	8.077.525	SECTEUR - Gaz	3.360.920	3.399.836	3.413.806
36.661.730	1.423.314	1.581.309	SECTEUR - Participation et Fonctionnement	1.559.324	1.558.569	1.694.919
0	16.500	0	SECTEUR - Centrale de marché	P.M.	P.M.	P.M.
51.392.787	14.572.059	38.552.406	TOUS LES SECTEURS	14.270.635	14.483.245	14.696.185

COMPTES ANNUELS 2021

i d e f i n

43				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0257744044	P.	U.	D.	C-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **IDEFIN S.C.**

Forme juridique: **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse: **Avenue Sergent Vriethoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0257744044**

DATE **23-01-20** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** ²

approuvés par l'assemblée générale du **23-06-22**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-21** au **31-12-21**

Exercice précédent du **01-01-20** au **31-12-20**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **34** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans
objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.19, 6.20, 7,
8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BOTILDE Laurent

Rue de Warisoulx 8, 5080 Warisoulx, Belgique

Fonction : Administrateur

BULTOT Claude

Rue Louis bossus 1, 5540 Hastière, Belgique

Fonction : Administrateur

CHARLOT Grégory

Rue Léon-Dumont 7, boîte b, 5081 Meux, Belgique

Fonction : Administrateur

DE SAUVAGE Gauthier

Rue du pont-des-Pages 58, 5031 Grand-Leez, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

DEFRESNE Etienne

Rue du Centre 66, 5031 Grand-Leez, Belgique

Fonction : Administrateur

DELHAISE Rudy

Route d'Andenne 4, boîte f, 5310 Eghezée, Belgique

Fonction : Administrateur

HUMBLET Sébastien

Rue de la Fagne 11, 5330 Assesse, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

JOIRET Isabelle

Route de la Hesbaye 307, 5310 Eghezée, Belgique

Fonction : Administrateur

LETURCQ Fabrice

Allée des Ramiers 11, 5170 Profondeville, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MARIAGE Antoine

Avenue de Criel 42, 5370 Havelange, Belgique

Fonction : Administrateur

MENCACCINI Franco

Rue Julien Colson 45, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

MEUTER Bernard

Route de Bambois 14, 5070 Fosses-la-Ville, Belgique

Fonction : Administrateur

MINEUR Bernadette

Rue Elie Bertrand 95, 5170 Bois-de-Villers, Belgique

Fonction : Administrateur

MOINET Olivier

Route de Hesbaye 307, 5310 Boneffe, Belgique

Fonction : Administrateur

MONTY Jacques

Rue des Hérutis 15, 5670 Viroinval, Belgique

Fonction : Administrateur

MOUGET Charlotte

Esplanade de l'hotel de ville 1 1, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

NAVAUX Albert

Rue du Paradis 1, 5651 Thy-le-Château, Belgique

Fonction : Administrateur

NENNEN Jean-Joseph

Rue des Gaux 103, 5541 Hastière-par-Delà, Belgique

Fonction : Administrateur

PIROT Christian

Rue du Centre 238, 5003 Saint-Marc, Belgique

Fonction : Administrateur

SEUMOIS François

Rue Francois Bovesse 8, 5020 Vedrin, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

WARZEE Valérie

Rue Alvaux 16, 5360 Hamois, Belgique

Fonction : Administrateur

FCG Réviseurs d'entreprises SCRL SCRL 0446.111.908

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire

Numéro de membre : B00164

Représenté par :

1. RONSMANS Olivier

Rue de Jausse 49 5100 Naninne Belgique

, Numéro de membre : A01931

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	228.455.030	227.755.803
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	228.455.030	227.755.803
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	188.600.307	188.600.307
Participations		282	188.600.307	188.600.307
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	39.854.723	39.155.496
Actions et parts		284	39.854.723	39.155.496
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	27.667.891	29.349.552
Créances à plus d'un an		29	1.338.427	608.442
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	1.338.427	608.442
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	715.809	341.834
Créances commerciales		40	548	20.414
Autres créances		41	715.261	321.420
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	22.550.736	25.049.825
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	22.550.736	25.049.825
Valeurs disponibles		54/58	3.062.919	3.347.946
Comptes de régularisation	6.6	490/1		1.505
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	256.122.921	257.105.355

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	6.7.1	10/15	173.536.438	169.538.969
Apport		10/11	6.354	6.354
Disponible		110		
Indisponible		111	6.354	6.354
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	115.820.571	115.820.571
Réserves indisponibles		130/1	1.905	1.905
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.905	1.905
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	115.818.666	115.818.666
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	57.709.513	53.712.044
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	4	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	82.586.483	87.566.386
Dettes à plus d'un an	6.9	17	71.933.292	76.416.558
Dettes financières		170/4	71.933.292	76.416.558
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	71.933.292	76.416.558
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	10.649.942	11.145.777
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	8.163.064	7.677.439
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	19.981	171.768
Fournisseurs		440/4	19.981	171.768
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.718	831.390
Impôts		450/3	1.718	831.390
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	2.465.179	2.465.180
Comptes de régularisation	6.9	492/3	3.249	4.051
TOTAL DU PASSIF		10/49	256.122.921	257.105.355

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	6.918	28.230
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	6.918	28.230
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	322.755	283.009
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	143.004	133.009
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	179.751	150.000
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-315.837	-254.779

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	12.902.171	13.162.922
Produits financiers récurrents		75	12.782.514	12.796.925
Produits des immobilisations financières		750	12.726.426	12.759.346
Produits des actifs circulants		751	28.412	6.977
Autres produits financiers	6.11	752/9	27.676	30.602
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	119.657	365.997
Charges financières		65/66B	1.648.351	2.344.178
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.648.351	1.888.078
Charges des dettes		650	1.645.996	1.887.683
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	2.355	395
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		456.100
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	10.937.983	10.563.965
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	
Impôts			670/3	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales			77	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	10.937.983	10.563.965
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	10.937.983	10.563.965

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	64.650.026	60.652.556
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	10.937.983	10.563.965
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	53.712.043	50.088.591
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	57.709.513	53.712.044
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	6.940.513	6.940.513
Rémunération de l'apport		694	6.940.513	6.940.513
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	188.600.307

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

188.600.307

Plus-values au terme de l'exercice

8452P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

188.600.307

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P

xxxxxxxxxxxxxxx

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions	
Cessions et retraits	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées	
Acquises de tiers	
Annulées	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées	
Reprises	
Acquises de tiers	
Annulées à la suite de cessions et retraits	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice (+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions	
Remboursements	
Réductions de valeur actées	
Réductions de valeur reprises	
Différences de change	(+)/(-)
Autres	(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	41.142.426
8363	579.571	
8373		
8383		
8393	41.721.997	
8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.986.931
8473		
8483	119.657	
8493		
8503		
8513		
8523	1.867.274	
8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8543		
8553		
(284)	39.854.723	
285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8583		
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
(285/8)		
8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Ores Assets SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0543.696.579					31/12/2020	EUR	1.799.640.517	160.921.537
	Parts sociales A Electricité secteur com	204.201	0,31	0,00				
	Parts sociales A Electricité secteur Nam	8.410.883	12,68	0,00				
	Parts sociales A Gaz secteur commun	36.512	0,05	0,00				
	Parts sociales A Gaz secteur Namur	1.885.373	2,84	0,00				
Ores SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Jean Monnet 2 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0897.436.971					31/12/2020	EUR	565.947	0
	Parts	1	0,00	0,00				
ENGIE Société anonyme Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie France 13542107651					31/12/2020	EUR	33.856.000.000	-893.000.000
	Actions	242.220	0,00	0,00				
Suez (Environnement) Société anonyme Tour CB 21 - Place de l'Iris 16 92040 Paris la Défense Cedex France					31/12/2020	EUR	8.049.000.000	-744.000.000
	Action	122.232	0,00	0,00				
Socofe Société anonyme Avenue Maurice-Desténay 13/2 4000 Liège 1 Belgique 0472.085.439					31/12/2020	EUR	697.213.734	50.842.608
	Parts A	15.537	2,80	0,00				

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Wind4wallonia Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles 1 Belgique 0553.486.057	Parts A	11.454	7,20	0,00	31/12/2020	EUR	4.396.775	1.715.049
ActiVent Société coopérative à responsabilité limitée Boulevard Pierre Mayence 1 6000 Charleroi Belgique 0683.894.441	Parts A	2.186	5,00	0,00	31/12/2020	EUR	4.802.051	316.337
Connexio Société coopérative Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies Belgique 0727.639.263	Parts	1	1,00	0,00	31/12/2020	EUR	25.000	0
CENEO Groupement d'intérêt économique ayant son siège en Belgique Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0600.965.478	Part	1	12,50	0,00	31/12/2020	EUR	90.122	22.074

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52	17.900.000	19.500.000
8684		
53	4.650.736	5.549.825
8686	4.650.736	5.549.825
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

- Disponible au terme de l'exercice
- Disponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice
- Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

- En espèces
 - dont montant non libéré
- En nature
 - dont montant non libéré

- Modifications au cours de l'exercice
- Actions nominatives
- Actions dématérialisées

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXX	
(110)		
111P	XXXXXXXXXXXXXX	6.354
(111)	6.354	
8790		
87901		
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

- **PARTS A**

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOUSCRITES
Anhée	8
Assesse	8
Beauraing	10
Bièvre	4
Cerfontaine	4
Ciney	30
Couvin	18
Dinant	28
Doische	3
Eghezée	19
Fernelmont	6
Floreffe	9
Florennes	15
Fosses-La-Ville	12
Gedinne	4
Gembloux	40
Gerpennes	22
Gesves	5
Hamois	6
Hastière	11
Havelange	5
Houyet	5
Jemeppe-Sur-Sambre	32
La Bruyère	8
Les Bons-Villers	10
Mettet	12
Namur	267
Onhaye	3
Philippeville	11
Profondeville	12
Rochefort	3
Sambreville	77
Sombreffe	10
Somme-Leuze	3
Vresse-Sur-Semois	5
Walcourt	22
Yvoir	19
Aiseau-Presles	1
Viroinval	1
Total	768

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	8.163.064
8811	
8821	
8831	
8841	8.163.064
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	8.163.064
8802	22.970.705
8812	
8822	
8832	
8842	22.970.705
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	22.970.705
8803	48.962.588
8813	
8823	
8833	
8843	48.962.588
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	48.962.588

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	24.753.749
8931	
8941	
8951	
8961	24.753.749
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	24.753.749
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	1.718
450	
9076	
9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640	29.302	
641/8	150.449	150.000
9096		
9097		
9098		
617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Produits divers (W4W, prêts obligataires...)

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Charges diverses - Frais bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	27.676	30.602
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	2.355	395

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	119.657	365.997
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	119.657	365.997
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	119.657	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		365.997
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		456.100
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		456.100
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		456.100
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Exercice

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		3.465
9146		3.465
9147		
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	306.000
9150	
9151	
9153	306.000
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	188.600.307	188.600.307
9262	188.600.307	188.600.307
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	63.513
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	5.445
95061	5.560
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*~~

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE
REVISEUR 2021**

i d e f i n

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE COOPERATIVE**
« INTERCOMMUNALE PURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ »
(en abrégé : « IDEFIN »)
POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « IDEFIN » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 26 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « IDEFIN » durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **256.122.920,98 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **10.937.982,21 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des Sociétés et des Associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3 :65 du Code des Sociétés et des Associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende décidée par ce dernier en date du 16 décembre 2021 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.]

Naninne, le 3 mai 2022.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire,
représentée par :



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

Annexe : 1

IDEFIN

Situation au 31 octobre 2021

Rapport à l'organe d'administration
concernant la distribution d'un acompte sur dividende

1. Introduction

L'organe d'administration propose, conformément à l'article 26 des statuts ainsi qu'à l'annexe n° 2A1 de la société, de distribuer un acompte sur le dividende qui sera octroyé sur les résultats de l'exercice.

Conformément à l'article 7 :213 du Code des Sociétés et des Associations (CSA), nous avons procédé à un examen limité de l'état ci-joint résumant la situation active et passive intermédiaire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021, dont le total du bilan s'élève à 255.177.223,84 EUR.

L'état résumant la situation active et passive intermédiaire a été établi sous la responsabilité de l'organe d'administration, afin de lui permettre d'évaluer si le bénéfice disponible, tel que défini à l'article 7 :213 CSA ci-dessous, est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte sur dividende de 4.511.333,00 EUR.

Le texte de l'article 7 :213 CSA est le suivant :

« Les statuts peuvent donner à l'organe d'administration le pouvoir de distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice. Cette distribution ne peut avoir lieu que par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice en cours, ou sur le bénéfice de l'exercice précédent si les comptes annuels de cet exercice n'ont pas encore été approuvés, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves existantes et en tenant compte des réserves à constituer en vertu de la loi ou des statuts.

Elle ne peut en outre être effectuée que si, au vu d'un état, évaluée par le commissaire et résumant la situation active et passive, l'organe d'administration constate que le bénéfice calculé conformément à l'alinéa 2 est suffisant pour permettre la distribution d'un acompte.

Le rapport d'examen limité du commissaire est annexé à son rapport de contrôle.

La décision de l'organe d'administration de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêtée la situation active et passive.

Lorsque l'acompte excède le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, il est, dans cette mesure, considéré comme un acompte à valoir sur le dividende suivant. ».

R

2. Contrôles effectués

Notre mission a été effectuée conformément aux recommandations de révision de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relatives à l'examen limité.

L'examen limité d'une situation intermédiaire consiste principalement en l'analyse des données financières et la discussion de ces informations avec la direction. L'étendue des travaux entrant dans le cadre de cet examen est moins importante que celle qui résulte d'un contrôle plénier conformément aux normes de révision généralement appliquées. De ce fait, nous ne pouvons pas émettre d'opinion sur l'état ci-joint.

Nous nous sommes également assurés que les statuts prévoient expressément que l'organe d'administration peut distribuer un acompte sur dividende.

3. Événements survenus après la clôture intermédiaire

A la date de ce rapport, sur base des discussions que nous avons eues avec la direction, il ne s'est produit depuis le 31 octobre 2021, date de l'état résumant la situation active et passive intermédiaire, aucun événement important qui aurait un impact significatif sur celle-ci.

4. Limitations concernant la répartition bénéficiaire

Conformément à l'article 7 :211 CSA, un prélèvement d'un vingtième au moins du bénéfice net doit être affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social.

Conformément à l'article 7 :212 CSA, aucune distribution ne peut être faite si, à la suite d'une telle distribution, l'actif net devient inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, du capital appelé augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Pour l'application de cette disposition, la partie non amortie de la plus-value de réévaluation est assimilée à une réserve légalement indisponible. Par actif net, il faut entendre le total de l'actif, déduction faite des provisions et dettes, et sauf cas exceptionnels, à mentionner et à justifier dans l'annexe des comptes annuels des montants non encore amortis des frais d'établissement et des frais de recherche et développement.

Conformément à l'article 7 :213 CSA, l'attribution d'un acompte sur dividende ne peut se faire que sur le bénéfice de l'exercice en cours ou sur le bénéfice de l'exercice précédent si les comptes annuels de cet exercice n'ont pas encore été approuvés, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves existantes et en tenant compte des réserves à constituer en vertu de la loi ou des statuts.

5. Conclusion

Notre examen n'a pas révélé de faits ou d'éléments qui auraient pour effet de modifier de manière significative l'état ci-joint résumant la situation active et passive pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021.

Le bénéfice de l'exercice repris dans la situation intermédiaire au 31 octobre 2021, réduit de la perte reportée/majoré du bénéfice reporté, à l'exclusion de tout prélèvement sur des réserves constituées et en tenant compte des réserves à constituer en vertu des dispositions légales ou statutaires est supérieur au montant de l'acompte sur dividende proposé.

Le présent rapport a été préparé à l'usage exclusif de l'organe d'administration et des actionnaires de la société, dans le cadre du projet de distribution d'un acompte sur dividende comme décrit ci-dessus et en peut être utilisé à d'autres fins.

Conformément à l'article 7 :213 CSA, il devra être annexé au rapport de révision des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021.

Fait à Naninne, le 16 décembre 2021.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL
Commissaire,
représentée par



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises

Situation active et passive arrêtée au 31 octobre 2021
--

ACTIF

EUR	31-10-21
Immobilisations financières	228.281.116,03
Créances à plus d'un an	1.398.939,26
Créances à un an au plus	653.148,64
<i>Créances commerciales</i>	554,36
<i>Autres créances</i>	652.594,28
Placements de trésorerie	20.749.081,31
Valeurs disponibles	4.091.531,58
Comptes de régularisation	3.407,02
TOTAL ACTIF	255.177.223,84

PASSIF

EUR	31-10-21
Capital	6.354,25
Réserves	115.820.570,80
Bénéfice reporté	53.712.043,48
Résultat exercice en cours	1.379.617,56
Provisions pour risques et charges	0,00
Dettes à plus d'un an	77.633.053,74
Dettes à un an au plus	6.499.426,34
<i>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	6.459.959,96
<i>Dettes commerciales</i>	1.583,54
<i>Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	1.882,84
<i>Autres dettes</i>	36.000,00
Comptes de régularisation	126.157,67
TOTAL PASSIF	255.177.223,84

**RAPPORT DU COMITE
DE REMUNERATION
2021**

i d e f i n

IDEFIN

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022

Groupe Communes

Monsieur Grégory CHARLOT, Administrateur, **présent**
Monsieur François SEUMOIS, Administrateur, **excusé**
Monsieur Albert NAVAUX, Administrateur, **présent**
Monsieur Rudy DELHAISE, Administrateur, **présent**
Monsieur Jean-Joseph NENNEN, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**

2.2 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 35 des statuts d'IDEFIN et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration d'IDEFIN en sa séance du 24 avril 2022.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. **Modalités des rémunérations des mandats :**

L'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

• **Période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 :**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	Article L5311-1 §6 et annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 11.426,94 € non indexé ou 19.894,30 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 20.291,86 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	19.993,74 € brut annuel indexé soit 1.657,86 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 1.691,00 € mensuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Mensuelle
Vice-Président du Conseil d'administration	Article L5311-1 §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 8.570,21 € non indexé ou 14.920,73 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 15.218,97 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	5.082,81 € brut annuel indexé soit 421,46 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 429,89 € mensuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Mensuelle
Membres du Conseil d'administration autre que Président	Article L5311-1 §2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 125 € non indexé ou 217,63 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 221,98 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	210,73 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 214,94 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membres du Comité d'audit	Article L5311-1 §12 alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 125 € non indexé ou 217,63 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 221,98 € brut annuel indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	210,73 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 et 214,94 € indexé* pour la période allant du 1 ^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indice 1,7758 octobre 2021.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ensuite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 3 octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence. L'Assemblée Générale du 18 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

2. **Politique globale de rémunération :**

L'intercommunale ne dispose pas de personnel.

• **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction:**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (voir BEP)	

3. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière. Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration d'IDEFIN et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Assistante Juridique
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration d'IDEFIN

i d e f i n

1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0257744044
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télécommunication (IDEFIN)
Période de reporting	2021

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	7
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	0

➤ Commentaire éventuel

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Montant du jeton de présence indexé : 214,94 €

Indice 1,7758 octobre 2021

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Humblot Sébastien	19.993,74 €	0 €	19.993,74 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100%	➤ <u>Activent</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Groupeement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré Conseil d'administration Mandat non rémunéré Comité Stratégique Mandat non rémunéré Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN ➤ <u>Socofo</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Win4Wallonia</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	de Sauvage Gauthier	5.082,81 €	0€	5.082,81 € brut annuel	Indemnité	100%	➤ <u>Groupeement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Administrateurs	Botilde Laurent	1.487,74 €	22,24 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Bultot Claude	1.272,80 €	38,55 €	Jeton de présence	-	86%	➤ <u>Ores Assets</u> : Comité d'audit Mandat non rémunéré
	Charlot Grégory	1.487,74 €	22,24 €	Jeton de présence	-	100%	➤ <u>Groupeement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC</u> : Conseil de Gérance Mandat rémunéré rétrocedé à IDEFIN
	Defresne Etienne	1.487,74 €	29,66 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Delhaise Rudy	1.487,74 €	25,20 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Joiret Isabelle	1.487,74 €	48,64 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Leturcq Fabrice	1.487,74 €	17,80 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Mariage Antoine	1.277,01 €	53,38 €	Jeton de présence	-	86%	-
	Mencaccini Franco	851,34 €	0€	Jeton de présence	-	57%	-
	Meuter Bernard	1.062,07€	12,60 €	Jeton de présence	-	71%	-
	Mineur Bernadette	851,34 €	0€	Jeton de présence	-	57%	-
	Monty Jacques	1.277,01 €	54,86€	Jeton de présence	-	86%	-
	Mouget Charlotte	1.062,07 €	3,19€	Jeton de présence	-	71%	-
	Navaux Albert	1.487,74 €	80,08€	Jeton de présence	-	100%	-
	Nennen Jean-Joseph	1.487,74€	80,08 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Pirot Christian	1.487,74 €	8,90 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Seumois François	1.487,74 €	0 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Warzée Valérie	1.487,74 €	52,20 €	Jeton de présence	-	100%	-

Comité d'audit	Charlot Grégory	636,40 €	11,12 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Delhaise Rudy	636,40 €	12,60 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Navaux Albert	636,40 €	40,04 €	Jeton de présence	-	100%	-
	Nennen Jean-Joseph	214,94 €	40,04 €	Jeton de présence	-	33%	-
	Seumois François	636,40 €	0€	Jeton de présence	-	100%	-
Comité de rémunération	Charlot Grégory	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100%	-
	Delhaise Rudy	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100%	-
	Navaux Albert	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100%	-
	Nennen Jean-Joseph	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	0%	-
	Seumois François	Non rémunéré	Non rémunéré	Non rémunéré	-	100%	-
Total général	-	51.855,87 €	653,42 €	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	Dates des réunions						
	25/02	29/04	24/06	23/09	21/10	25/11	16/12
Président : HUMBLET Sébastien ¹	V	V	V	V	V	V	V
Vice-président : de SAUVAGE Gauthier ²	V	V	V	V	V	V	V
BOTILDE Laurent	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
BULTOT Claude	V + €	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €
CHARLOT Grégory	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DEFRESNE Etienne	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
DELHAISE Rudy	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
JOIRET Isabelle	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
LETURCQ Fabrice	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
MARIAGE Antoine	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €	V + €
MENCACCINI Franco	E	V + €	V + €	E	E	V + €	V + €
MEUTER Bernard	V + €	V + €	V + €	E	V + €	E	V + €
MINEUR Bernadette	V + €	E	V + €	E	E	V + €	V + €
MONTY Jacques	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €	V + €
MOUGET Charlotte	E	V + €	V + €	V + €	E	V + €	V + €
NAVAUX Albert	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
NENNEN Jean-Joseph	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
PIROT Christian	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
SEUMOIS François	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €
WARZEE Valérie	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	86%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
86% - 6/7	6	7	86%
57% - 4/7	4	7	57%
71% - 5/7	5	7	71%
57% - 4/7	4	7	57%
86% - 6/7	6	7	86%
71% - 5/7	5	7	71%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%
100% - 7/7	7	7	100%

Comité d'audit	Dates des réunions		
	22/04	10/06	14/10
CHARLOT Grégory	V + €	V + €	V + €
DELHAISE Rudy	V + €	V + €	V + €
NAVAUX Albert	V + €	V + €	V + €
NENNEN Jean-Joseph	E	E	V + €
SEUMOIS François	V + €	V + €	V + €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
33% - 1/3	1	3	33%
100% - 3/3	3	3	100%

Comité de rémunération	Date de la réunion
	25/03
CHARLOT Grégory	V
DELHAISE Rudy	V
NAVAUX Albert	V
NENNEN Jean-Joseph	E
SEUMOIS François	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%

¹ Le Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération. Cc'est pour cela qu'il est indiqué V.

² Le Vice-Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération, c'est pour cela qu'il est indiqué V.

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président et au Vice-Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	1657,86 €	100%
Février	1657,86 €	100%
Mars	1657,86 €	100%
Avril	1657,86 €	100%
Mai	1657,86 €	100%
Juin	1657,86 €	100%
Juillet	1657,86 €	100%
Août	1657,86 €	100%
Septembre	1657,86 €	100%
Octobre	1691,00 €	100%
Novembre	1691,00 €	100%
Décembre	1691,00 €	100%

Vice-Président		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	421,46 €	100%
Février	421,46 €	100%
Mars	421,46 €	100%
Avril	421,46 €	100%
Mai	421,46 €	100%
Juin	421,46 €	100%
Juillet	421,46 €	100%
Août	421,46 €	100%
Septembre	421,46 €	100%
Octobre	429,89 €	100%
Novembre	429,89 €	100%
Décembre	429,89 €	100%

2. Informations relatives à la rémunération de titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	-	-	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2021. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

Conformément à l'article 18 du Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, voici les dates des Conseils d'administrations qui se sont déroulées en distancielles :

- Le 25 février 2021 ;
- Le 29 avril 2021 ;
- Le 24 juin 2021 ;
- Le 25 novembre 2021 ;
- Le 16 décembre 2021.

3. Liste des mandats détenus par IDEIN durant l'année 2021 :

Activent

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblot Sébastien	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui		Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui		Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	Conseil d'administration	Non

Groupeement des intercommunales pures de financement wallonnes (I.P.F.W.) SNC

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré	Montant
Humblot Sébastien	Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	Conseil de Gérance Conseil d'administration Comité Stratégique	Oui Non Non	3.499,50 € ³
de Sauvage Gauthier	Vice-Président de l'Intercommunale IDEFIN	Oui	Conseil d'administration	Non	-
Charlot Grégory	Administrateur d'IDEFIN	Non	Conseil de Gérance	Oui	1.754,09 € ⁴
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gérance Conseil d'administration	Oui Non	1.967,37 € ⁵
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-
Masson Frédéric	Responsable du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité Technique	Non	-

Ores Assets

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Bultot Claude	Administrateur d'IDEFIN	Non	Comité d'audit	Non

Socofe

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblot Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	-	Non

Win4Wallonia

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Humblot Sébastien	Président d'IDEFIN	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Oui	Conseil d'administration	Non

³ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁴ Montant rétrocedé à IDEFIN

⁵ Montant rétrocedé à IDEFIN



i d e f i n

Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71

www.idefin.be